COMMISSION RÉGIONALE
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nos réf. : 11/CRAT A.1013-AN
BB

Le 24 novembre 2011

Avis de la CRAT relatif au projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales du plan communal d'aménagement révisionnel dit « Fergenwez » à ETALLE

Conformément à l'article 50 du CWATUPE, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales (RIE) du plans communal d'aménagement révisionnel (PCAR) « Fergnewez ».

1. CONTEXTE

Brève description du projet :	Projet de contenu de RIE relatif au projet de plan communal d'aménagement révisant le plan de secteur du Sud-Luxembourg en vue d'inscrire une nouvelle zone d'habitat à caractère rural (22,5 ha) au lieu-dit « Fergenwez »et de la compenser aux-lieux-dits « Le Bua » et « Sur le Haut ».
Demande :	Projet de contenu de RIE
Localisation :	aux lieux-dits « Fergenwez », « Le Bua » et « Sur le Haut »
Demandeur :	Commune d'Etalle
Autorité compétente :	Conseil communal
Début de délais :	08 novembre 2011

Rue du Vertbois, 13c | 4000 Liège - Belgique | Tel. : +32 (0)4 232 98 59 | Fax : +32 (0)4 232 98 50 | www.crat.be | info@crat.be

AVIS

La CRAT émet un avis favorable sur le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales relatif au PCA révisionnel dit « Fergenwez » à Etalle.

La CRAT estime que le contenu repris dans le dossier est satisfaisant en ce qu'il correspond au contenu général fixé dans l'article 50 du CWATUPE.

Elle insiste toutefois sur la nécessité de faire une analyse approfondie des alternatives d'urbanisation possibles sur le territoire communal, et plus particulièrement dans les zones d'aménagement communal concerté inscrites au plan de secteur.

Pierre GOVAERTS,
Président